

République Tunisienne
Assemblée des Représentants du Peuple

Le Bardo, le 23 Mars 2018

**Allocution de Monsieur Mohamed Ennaceur,
Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple
à l'occasion de la 138^{ème} Session de l'Union Interparlementaire
-Genève 24-28 Mars 2018-**

Au nom de Dieu le clément le miséricordieux,

- **Honorable Madame Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'Union Interparlementaire,**
- **Mesdames et Messieurs les présidents et membres des délégations,**
- **Mesdames et Messieurs les parlementaires ci-présents,**

C'est avec plaisir que je prends part avec vous à cette session et que je vous transmets en provenance de la Tunisie les salutations de vos collègues membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple.

Je me réjouis aussi de féliciter chaleureusement Madame Gabriela Barron, la présidente de l'UIP nouvellement élue, pour son succès mérité tout en lui souhaitant plein de réussite dans ses nouvelles hautes fonctions à la tête de cette prestigieuse organisation parlementaire.

L'occasion m'est offerte aujourd'hui pour louer les efforts déployés par l'UIP à même d'impulser la concertation entre les parlementaires partout dans le monde dans le but d'instaurer la paix, de renforcer le dialogue, de raffermir la coopération entre les peuples, de consacrer les valeurs de démocratie et des droits de l'homme et de réaliser le développement durable tant escompté.

Le thème que nous nous apprêtons à débattre aujourd'hui s'inscrit dans ce cadre et est en rapport avec la question « **des migrants et des réfugiés** » et les initiatives et actions visant à accentuer la coopération pour aboutir à un consensus sur des positions communes vis-à-vis de cette question qui suscite l'intérêt et la préoccupation de tous les pays du monde.

Au demeurant, La Tunisie n'a pas été épargnée de cette préoccupation et s'est employée prématurément et activement à offrir des conditions décentes aux migrants dans les pays d'accueil et à appuyer les efforts internationaux visant la lutte contre la migration clandestine aussi bien à travers sa coopération bilatérale que multilatérale notamment avec l'Union Européenne, l'organisation internationale pour les migrations, l'organisation internationale du Travail et le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Notre pays a réussi à prendre généreusement soin et à veiller sur les réfugiés se trouvant sur son sol en toute humanité et responsabilité, surtout après la révolution de la liberté et de la dignité de 2011 et ce malgré ses conditions politiques, économiques et sécuritaires difficiles de l'époque et le flux très élevé des réfugiés en provenance de Libye.

La nouvelle constitution tunisienne adoptée en 2014 a, faut-il le rappeler, consacré les droits des réfugiés dans son article 26 stipulant que « **le droit d’asile politique est garanti et qu’il est interdit d’extrader les personnes qui bénéficient de l’asile politique** ».

Notre pays a, par ailleurs, réussi à élaborer une **stratégie nationale de promotion d’une migration organisée** en collaboration avec les instances internationales spécialisées, une stratégie présentée officiellement en juillet 2017 et qui a été axée notamment sur les points suivants :

- Une bonne gouvernance en la matière à l’échelle nationale, régionale et locale dans le cadre d’une approche participative inclusive qui traite tous les aspects en rapport avec la question de la migration.
- Consolider et conforter la participation des Tunisiens résidant à l’étranger dans le processus de développement dans ses dimensions économique, sociale et culturelle et s’employer à mettre en place les politiques et les mécanismes nécessaires susceptibles d’enraciner leur attachement à leur pays natal.
- respecter les droits et protéger la dignité des migrants étrangers contre la maltraitance et l’exploitation de tout genre et les défendre sans discrimination aucune y compris les ouvriers et les réfugiés en Tunisie.

En outre, les autorités tunisiennes s’emploient actuellement à élaborer un projet de loi relative à l’asile stipulant un ensemble de principes fondamentaux et offrant un cadre approprié qui définit le réfugié selon les conventions internationales en vigueur et le droit international relatif aux droits de l’homme, outre les aspects se rapportant à la protection et aux devoirs des réfugiés et le projet de mise en place d’une « Instance Nationale pour l’Asile ».

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

La volonté politique affichée par les chefs d'état des grandes nations du monde au sujet de la protection des droits des migrants et des réfugiés, du sauvetage des vies humaines et du partage des responsabilités, incarne un changement stratégique dans la manière conçue par la communauté internationale pour gérer ce phénomène, et s'inscrit dans le cadre d'une approche globale qui vise à résoudre cette question, il s'agit d'une volonté résolue qui s'appuie sur deux facteurs importants :

- Premièrement : « **la Déclaration de New-York pour les réfugiés et les migrants** » adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 19 septembre 2016 comme un engagement politique d'avant-garde destiné aux peuples et aux personnes atteintes dans leurs droits de façon directe et criante, et qui justifie l'urgence de mettre sur pied un mécanisme d'appui qui puisse leur fournir le soutien nécessaire. Nous formulons, à cet égard, le vœu de voir cette Déclaration bénéficier de la même valeur et envergure politiques que « la Déclaration universelle des droits de l'homme » et produire un changement radical dans la manière de gérer la question des migrants. Ce mécanisme d'appui aura aussi comme objectif de fournir un soutien complémentaire aux réfugiés partout où ils se trouvent, non pas en termes de financement uniquement, mais également en matière de rapatriement et d'outils juridiques appropriés pour la protection de leurs droits, outre la possibilité de fédérer les familles dispersées des migrants et des réfugiés et l'urgence de leur fournir l'aide humanitaire nécessaire à tous les niveaux.
- Deuxièmement : le **projet de « Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières »** qui figure dans « la Déclaration de New-York » et à propos duquel l'ordre a été

donné pour entamer des négociations sérieuses afin qu'il puisse être adopté fin 2018 à l'occasion d'une conférence internationale prévue au Maroc. Il s'agit d'un événement d'une extrême importance dans la mesure où la migration comme la plupart des domaines en rapport avec les relations internationales reposera à l'avenir sur un ensemble de principes et d'approches communs.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Il m'est impensable de conclure mon intervention sans attirer votre attention sur les conditions déplorables dans lesquelles le peuple palestinien frère vit, une situation spéciale très trouble qu'il endure depuis longtemps dans la mesure où, selon des données authentiques, la moitié de ce peuple vit en exil et continue de militer pour retourner en Palestine. Il s'agit d'un peuple qui n'a pas été seulement expatrié, mais qui a été également contraint à l'exil même dans les pays du refuge où ses camps ont été détruits et où on l'a obligé, par la force, à quitter les lieux où il s'est réfugié.

A cet égard, nous considérons que l'amélioration des conditions de vie des réfugiés est une responsabilité morale qui incombe à la communauté internationale tout entière. Cette responsabilité est d'ailleurs au cœur de la dimension politique de ce conflit et découle du besoin urgent de trouver une issue convenable et un règlement juste et durable à la cause palestinienne avec l'engagement d'appliquer les résolutions onusiennes légitimes et notamment la **Résolution 194** de l'assemblée générale de l'ONU qui insiste sur « **le droit au retour des réfugiés palestiniens** » qui est un droit fondamental des droits de l'homme et non pas une question pouvant faire l'objet d'une quelconque concession ou transaction.

Tout en tenant, pour conclure, à vous témoigner encore une fois notre joie et fierté d'être ici parmi vous aujourd'hui, nous estimons qu'il est de notre devoir, en tant que parlementaires, de se présenter comme une force de proposition, d'initiative et d'action. Les objectifs que nous avons tracés ne devraient pas rester lettre morte sans suite ou un simple vœu en suspens. Il faut au contraire les traduire en des mesures concrètes et des politiques nationales, régionales et internationales agissantes qui nous offrent, à tous, l'occasion d'atteindre l'objectif suprême à savoir l'élaboration d'une approche harmonieuse et proportionnée entre la migration et les droits de l'homme et la matérialisation des objectifs du développement durable auquel nous avons tracé les grandes lignes et vis-à-vis duquel nous nous sommes engagés à atteindre à l'horizon 2030.

Je vous remercie pour votre attention.